



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS DE RECRUTEMENT « Contrat PrAB<sup>1</sup> » POUR L'ACCÈS AU CORPS  
DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE  
Spécialité vétérinaire et alimentaire**

En application de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté et du décret n° 2017-1471 du 12 octobre 2017, est ouvert un recrutement PrAB visant à pourvoir **treize postes d'inspecteurs en abattoir**, emplois de niveau de technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture (TSMA) – spécialité vétérinaire et alimentaire (VA).

Ce dispositif permet aux agents recrutés d'occuper un emploi de catégorie B de la fonction publique (diplôme de niveau IV - baccalauréat) par un contrat de droit public et de bénéficier d'une formation de préparation au concours d'accès au corps des TSMA.

La localisation des postes offerts est la suivante :

<b>Localisation des postes</b>	<b>Structures administratives d'affectation</b>
<b>Abattoir BIGARD</b> SVI - rue de l'Oze - 21150 VENAREY LES LAUMES	DDPP de la Côte-d'Or
<b>Abattoir de BRIOUDE (S.E.A.B)</b> Avenue Pierre Mendès France - 43100 BRIOUDE	DDCSPP de la Haute-Loire
<b>Abattoir BIGARD</b> Zone Artisanale Charbonnière - 71480 CUISEAUX	DDPP de Saône-et-Loire
<b>Abattoir de Houdan - Etablissements Guy Harang</b> Zone industrielle Saint-Mathieu - rue du Moulin des Arts - 78550 HOUDAN	DDPP des Yvelines
<b>Abattoir SOCOPA Viandes</b> Beaumont - 61230 CROISILLES	DDCSPP de l'Orne
<b>Abattoir SOC VIOL FRERES</b> Avenue Quentin Miglioretti - 44110 CHATEAUBRIANT	DDCSPP de la Loire-Atlantique
<b>Société Briecoise d'Abattage (SBA)</b> ZI des Pays-Bas - 29510 BRIEC <b>Socabaq</b> 10 rue Louis - Le Bourhis BP 608 - 29551 QUIMPER	DDPP du Finistère
<b>Abattoir ELIVIA</b> Z.I La Coudère - 49220 Le LION D'ANGERS	DDCSPP du Maine et Loire
<b>Abattoir BIGARD</b> SVI - 42 rue Ludovic Julien - 81100 CASTRES	DDCSPP du Tarn
<b>SVI de l'Abattoir de Villefranche de Rouergue</b> ZA la Madeleine -12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	DDCSPP de l'Aveyron

<sup>1</sup> PrAB : Dispositif d'accompagnement des agents publics recrutés sur contrat à durée déterminée et en suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A ou B

<b>Abattoir de JOSSIGNY</b> 2, chemin des Chaudronniers - 77600 JOSSIGNY	DDPP de Seine-et-Marne
<b>Abattoir Volailles Rémi RAMON SA</b> 38 Rue du Dr Cumin - 53250 JAVRON-LES-CHAPELLES	DDCSPP de la Mayenne
<b>Abattoir de Saint-Pierre</b> Avenue Charles Isautier - ZI 3 – 97410 Saint-Pierre	DAAF de la Réunion

Les fiches décrivant les missions de chacun des postes sont annexées au présent avis de recrutement.

Ce recrutement est ouvert :

- **aux jeunes gens sans emploi âgés de 28 ans au plus**, soit nés au plus tard le 29 juin 1992 ;
- **aux personnes âgées de 45 ans et plus en situation de chômage de longue durée\***, soit nées avant le 29 juin 1975, bénéficiaires du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés, ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

\* Les personnes considérées comme étant en situation de chômage de longue durée sont celles dont la durée d'inscription à Pôle emploi est d'au moins 12 mois dans les 18 derniers mois.

Les personnes ayant la qualité d'agent public au moment du recrutement ne peuvent bénéficier de ce dispositif. La date à prendre en compte est la date limite de dépôt du dossier de candidature.

Les candidats doivent également satisfaire aux conditions de recrutement en qualité d'agent contractuel de droit public, à savoir :

- ils doivent jouir de leurs droits civiques,
- les mentions éventuellement portées au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire doivent être compatibles avec l'exercice des fonctions ;
- ils ne doivent pas faire l'objet ni avoir subi, en France ou dans un autre État, de condamnation incompatible avec l'exercice de leurs fonctions ;
- ils doivent être en position régulière au regard du code du service national.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'exercice de certaines missions en qualité d'agent public n'est ouvert qu'aux personnes de nationalité française (exercice de prérogatives de puissance publique). Cette condition sera appréciée dès le recrutement au regard des missions définies sur le contrat PrAB.

Les candidats présentent un dossier de candidature devant une commission locale de sélection. Le dossier de candidature est envoyé **au plus tard le 29 juin 2020** (le cachet de La Poste faisant foi) au service de recrutement de la direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations – DD(CS)PP dont dépend le poste offert à l'adresse figurant sur la fiche de poste correspondante et annexée au présent avis.

Le dossier comprend :

- **un curriculum vitae** (descriptif du parcours antérieur de formation et, le cas échéant, de l'expérience professionnelle du candidat) ;
- **une copie des diplômes détenus** ;
- **une lettre de motivation à rejoindre le service public** et à occuper le poste proposé et tous éléments supplémentaires permettant à la commission de sélection de vérifier si le

candidat présente les aptitudes pour occuper l'emploi à pourvoir et de s'assurer qu'il est en mesure de remplir les conditions exigées pour présenter le concours de TSMA ;

- **un certificat médical d'aptitude** à l'exercice de l'emploi sur lequel le candidat postule ;
- **une copie des justificatifs de situation permettant de bénéficier du dispositif PrAB** (inscription de longue durée à Pôle emploi, attestation de la CAF de perception des minima sociaux) ;
- **une copie d'une pièce d'identité valide** ;
- **une attestation d'affiliation à l'assurance maladie.**

Les commissions locales de sélection étudieront les dossiers de candidatures du 6 au 17 juillet 2020. **Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus par les commissions.**

**L'audition des candidats sélectionnés se déroulera du 17 au 27 août 2020** et sera organisée par la DD(CS)PP dont dépend le poste offert.

La sélection définitive sera opérée par chaque commission locale à l'issue des entretiens le **27 août 2020.**

Les candidats retenus seront recrutés dans des emplois permanents de niveau du 1<sup>er</sup> grade des TSMA par un **contrat de 12 mois prenant effet au 21 septembre 2020 assorti d'un parcours de formation adapté pour se présenter aux épreuves du concours correspondant au niveau du poste occupé.** Pour réaliser ce parcours, les agents rejoignent la classe préparatoire intégrée de l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA) et bénéficie d'une formation adaptée et personnalisée, ainsi que du tutorat sur poste et d'un accompagnement pédagogique personnalisé. La préparation aux épreuves écrites aura lieu de septembre 2020 à fin février 2021. La préparation aux épreuves orales se déroulera sur une semaine de présentiel en avril/mai 2021, entre le résultat de l'épreuve écrite et l'oral du concours.

**La participation au concours correspondant au niveau du poste occupé est obligatoire.**

**Les agents recrutés bénéficient, pendant la durée du contrat, d'une rémunération** (traitement) d'un montant équivalent au traitement indiciaire qui est servi aux TSMA stagiaires issus du concours externe de recrutement au premier grade. A titre indicatif, le traitement brut mensuel s'élève à 1607,30 euros pour un agent recruté au 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade (indice brut 372 au 1<sup>er</sup> janvier 2019) ; cette rémunération évolue dans les mêmes conditions que celle des fonctionnaires stagiaires.